

# Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes

## Sommaire exécutif

---

Stephen Gaetz, Kaitlin Schwan,  
Melanie Redman, David French et Erin Dej

*Révisé par : Amanda Buchnea*

# Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes

## Sommaire exécutif

### Comment mentionner ce document

Gaetz, S., Schwan, K., Redman, M., French, D. et Dej, E. (2018). Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes - Sommaire exécutif. A. Buchnea (Ed.). Toronto, Ontario : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

### Remerciements

La Feuille de route a été élaborée à partir des réflexions et de la sagesse de jeunes personnes à expérience vécue d'itinérance qui ont participé à [Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#). Les auteurs tiennent à remercier ces jeunes gens pour avoir prêté leurs voix à cette œuvre. Nous espérons que leurs perspectives informeront la réforme politique et la pratique partout au pays.

Ce rapport s'appuie également sur l'encadrement conceptuel et l'érudition de [Une nouvelle direction: un cadre pour la prévention de l'itinérance](#) et [Une nouvelle ère : repenser les interventions auprès des jeunes sans-abri du Canada](#). Ce rapport a aussi été élaboré à partir des preuves revues dans [La prévention de l'itinérance chez les jeunes : une revue internationale des preuves](#). Les recommandations issues de ce rapport se reposent sur celles de plusieurs exposés stratégiques et rapports publiés par l'Observatoire canadien sur l'itinérance et Vers un chez-soi Canada. Nous aimerions remercier les auteurs de ces documents pour leurs réflexions et nous espérons que le présent rapport saura amplifier l'impact de leurs travaux.

Les auteurs tiennent à remercier les nombreux universitaires, défenseurs et membres de la communauté qui ont apporté leurs commentaires lors des ébauches préliminaires de la Feuille de route, dont : Dre Naomi Nichols, Jayne Malenfant, Jonathan Robart, Duncan Farthing-Nichol, Dr Peter Mackie, Dr David MacKenzie, Dr Patrick Fowler, Luke Reid, Carol Howes, Dre Amanda Noble, Julia Huys et Mary Birdsell. Nous aimerions spécialement remercier [La Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance des jeunes](#), dont les observations judicieuses tout au long de l'élaboration de cette Feuille de route ont été essentielles à la rédaction du rapport final.

# Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes

## Sommaire exécutif

Cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier de la Fondation Home Depot Canada. Bien plus qu'un bailleur de fonds, la Fondation Home Depot Canada s'est avérée être un leader national en matière d'itinérance chez les jeunes au Canada. Non seulement la Fondation Home Depot Canada investit dans les collectivités et les organismes locaux de part et d'autre du pays, mais elle est aussi devenue un leader important dans le cadre efforts déployés pour réimaginer notre réponse face à l'itinérance chez les jeunes et pour favoriser les solutions axées sur la prévention.

Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance envers les membres de l'équipe de l'OCI et de Vers un chez-soi qui ont apporté leur aide à la conception de ce document : Allyson Marsolais, Amanda Buchnea, Niveen Saleh, Dylan Ostetto, Adriel McPherson, Lindsay McRae, Pardis Pahlavanlu et Malaika Taylor.

La Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes fait également partie du projet de Changer de direction : Laboratoire d'innovation sociale en matière d'itinérance chez les jeunes. Le premier volet de ce projet est financé par la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Les opinions et interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Il est grand temps pour une nouvelle approche en matière de lutte contre l'itinérance chez les jeunes, une approche qui est proactive et non pas réactive.

*Notre réponse axée sur les services d'urgence signifie que nous réagissons surtout une fois que le jeune est déjà à la rue. Par conséquent, les jeunes vivent une expérience de souffrance profonde qui pourrait être évitée et qui touchera le reste de leur vie. Lors de consultations menées d'un bout à l'autre du pays, les jeunes étaient résolus : nous attendons trop longtemps pour intervenir lorsqu'une jeune personne est à risque d'itinérance.*

[La Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) est conçue pour soutenir un changement fondamental qui aidera les prestataires de services, les décideurs politiques, les collectivités, les défenseurs et les chercheurs à mieux comprendre la signification de la prévention de l'itinérance chez les jeunes. La *Feuille de route* procure une définition claire et utilise un langage commun en ce qui a trait aux politiques et aux pratiques de prévention. Elle est fondée sur une [consultation nationale](#) effectuée auprès de jeunes qui connaissent l'itinérance (Schwan et al., 2018), un engagement international sur où et comment la prévention de l'itinérance chez les jeunes est exécutée ailleurs, une revue de la littérature exhaustive, des consultations auprès des collectivités (y compris [la Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance des jeunes](#)), et l'encadrement conceptuel de [Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes de l'Observatoire canadien sur l'itinérance](#).

La *Feuille de route* offre également un guide détaillé utile décrivant des domaines de programmes basés sur les preuves et informés par les preuves qui aideront les collectivités et les gouvernements à mettre en œuvre des plans de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes. La *Feuille de route* procure une orientation sur les questions suivantes :

- Qu'est-ce que la prévention de l'itinérance chez les jeunes et qu'est-ce que ce n'est pas ?
- Qui est responsable de la prévention de l'itinérance chez les jeunes ?
- Qu'est-ce que les approches systémiques à la prévention ?
- Quels sont les domaines de programmes et interventions ?
- Quelles sont les preuves à l'appui de la prévention de l'itinérance chez les jeunes ?

**Plus que tout, la *Feuille de route* a pour but de fortement rapprocher le Canada de son objectif réalisable de l'élimination de l'itinérance.**

## Pourquoi la prévention ?

De façon générale, on accepte que la prévention est un moyen plus efficace et désirable que d'attendre que des problèmes complexes échappent à tout contrôle avant d'intervenir. Malheureusement, en Amérique du Nord, la notion de la prévention du problème de l'itinérance n'est pas bien comprise et n'a pas encore gagné du terrain dans les domaines de la politique, des pratiques et des financements. Pendant de nombreuses années, nous avons fait appel aux réponses d'intervention d'urgence face à l'itinérance pour répondre aux besoins immédiats de survie des jeunes personnes sans abri, notamment à l'aide des refuges d'urgence, des programmes de jour et des services de police. **Ce recours aux réponses d'intervention d'urgence, quoique bien intentionné, n'a pas produit les résultats voulus.** Nous n'avons pas vu de baisse notable du nombre de jeunes qui se retrouvent à la rue, et les jeunes qui sont déjà sans abri continuent à souffrir horriblement et sont victimes de violence, de vulnérabilité alimentaire, de crises reliées à la santé mentale, d'isolement et de discrimination. L'étude pancanadienne [Sans domicile](#) (Gaetz et al., 2016) a mis la lumière sur une crise soutenue et a révélé que parmi les jeunes qui vivent l'itinérance :

- 40,1 % avaient moins de 16 ans lorsqu'ils ont connu l'itinérance pour la première fois ;
- 76 % avaient connu plusieurs expériences d'itinérance, et 37 % de ces jeunes avaient déclaré avoir connu plus de cinq expériences d'itinérance ;
- 85,4 % souffraient d'une crise reliée à la santé mentale, et 42 % avaient déclaré avoir tenté de se suicider au moins une fois ;
- 38 % des jeunes femmes avaient affirmé avoir été les victimes d'une agression sexuelle au cours des 12 derniers mois ;
- 57,8 % avaient été impliqués dans les services de la protection de l'enfance ;
- 63,1 % avaient vécu un traumatisme et de la violence durant l'enfance ;
- 51 % n'allaient pas à l'école à l'heure actuelle, n'avaient pas d'emploi ou ne suivaient aucune formation ; et,
- Les jeunes autochtones, racialisés, nouveaux-venus et LGBTQ2S+ sont surreprésentés dans les populations de jeunes sans-abri partout au Canada.

## Nous pouvons tirer plusieurs conclusions importantes de ces chiffres :

**Premièrement**, nous attendons bien trop longtemps pour intervenir lorsque les jeunes sont à risque d'itinérance ou lorsqu'ils sont sans abri.

**Deuxièmement**, lorsque les jeunes connaissent l'itinérance pendant toute durée, cela peut avoir des conséquences dévastatrices sur leur santé, sécurité, santé mentale et bien-être.

**Troisièmement**, certains jeunes qui vivent l'itinérance, et en particulier les jeunes autochtones, LGBTQ2S+, nouveaux-venus au pays et les jeunes femmes, doivent également vivre le fardeau additionnel de la discrimination, et de la violence et de l'exclusion basées sur la partialité.

**Quatrièmement**, les réponses d'intervention d'urgence à elles seules ne préviennent pas l'itinérance et n'aident pas nécessairement les jeunes à quitter l'itinérance rapidement. Lorsque l'on dépend d'une approche basée sur l'intervention d'urgence, aucune solution efficace ou adéquate au problème de l'itinérance chez les jeunes n'est offerte. Par conséquent, nous ne devons ni ne devrions nous attendre à ce que les jeunes puissent s'extirper de l'itinérance par eux-mêmes.

**Cinquièmement**, nos systèmes publics ne réussissent pas à prévenir l'itinérance chez les jeunes. Par exemple, les jeunes qui sont sans abri sont 193 fois plus susceptibles d'avoir été impliqués dans les services de la protection de l'enfance que la population générale (Nichols et al., 2017). Il est clair que nous manquons de nombreuses occasions de prévention de l'itinérance chez les jeunes au sein des systèmes publics.

**Enfin**, les personnes qui possèdent de l'expérience vécue d'itinérance proclament haut et fort qu'il nous faut passer des réponses d'intervention d'urgence à la prévention et aux sorties durables de l'itinérance. Dans une consultation nationale récente menée par l'OCI et VCSC, les jeunes ont affirmé qu'« en utilisant une réponse qui est principalement réactive, non seulement nous condamnons les jeunes à des épreuves et au traumatisme, mais nous l'assurons. » (Schwan et al., 2018, p. 122).

***Le temps est venu d'adopter une approche proactive plutôt que réactive face au problème de l'itinérance chez les jeunes.***

## Définir la prévention de l'itinérance chez les jeunes

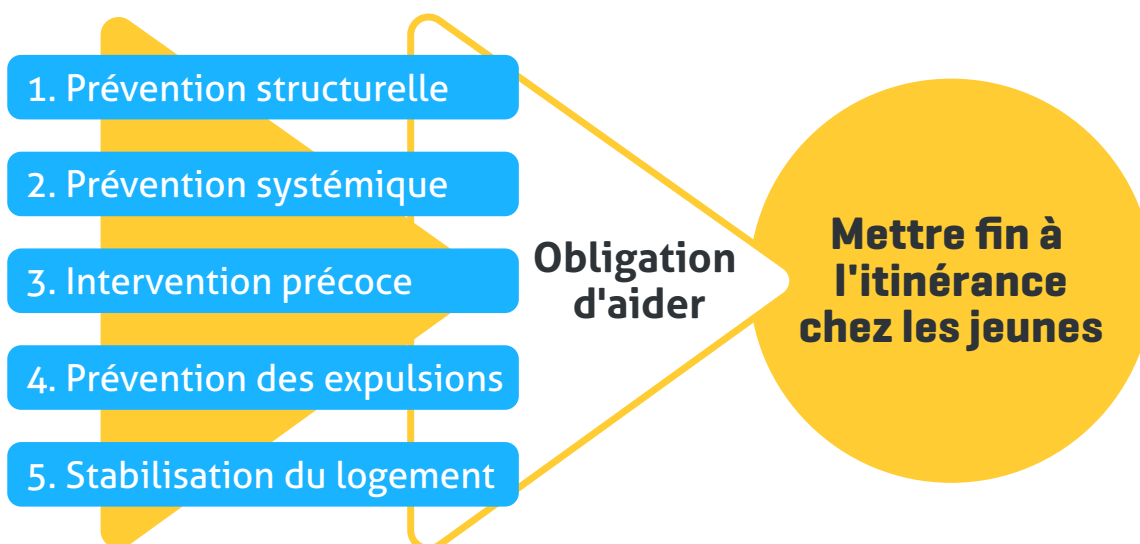
Bien que les gouvernements et les collectivités manifestent beaucoup d'intérêt dans la prévention de l'itinérance chez les jeunes, il n'a pas été établi clairement ce que cela implique. Voici notre définition pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes :

*La **prévention de l'itinérance** chez les jeunes désigne les politiques, pratiques et interventions qui soit (1) réduisent la possibilité qu'une jeune personne devienne sans abri, ou (2) apportent aux jeunes qui vivent l'itinérance les ressources et les soutiens nécessaires pour stabiliser leur logement, améliorer leur bien-être, établir un lien avec la communauté et éviter qu'ils ne retombent dans l'itinérance. La prévention de l'itinérance chez les jeunes nécessite donc la **procuration immédiate** d'un logement et de soutiens pour les jeunes qui sont sans abri, ou la **protection immédiate** d'un logement avec soutiens pour les jeunes qui sont à risque d'itinérance. La prévention de l'itinérance chez les jeunes doit être appliquée à l'aide d'une approche basée sur les droits et doit aborder les besoins uniques des adolescents et des jeunes adultes en voie de développement.*

Cette définition est une adaptation plus large de la [Définition de la prévention de l'itinérance](#) de Gaetz et Dej (2017), mettant l'accent sur des politiques et pratiques qui répondent aux défis distincts que les jeunes doivent relever. Lorsque les gouvernements et les collectivités mettent sur pied des programmes de prévention de l'itinérance chez les jeunes, ils devraient se baser sur des interventions et des politiques basées sur les preuves et prometteuses qui sont adaptées du point de vue développemental et individuel.

## Une typologie de la prévention de l'itinérance chez les jeunes

Afin de conceptualiser les différents types de prévention d'itinérance pour les jeunes, [La feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) s'appuie sur la typologie de [Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#). Cette typologie offre une variété d'activités de prévention qui ont pour objectif de stabiliser le logement, d'améliorer la santé et le bien-être, de promouvoir l'inclusion sociale et de contribuer à l'amélioration des résultats à long terme pour les jeunes et leur famille.





## Typologie de la prévention de l'itinérance

### 1

#### PRÉVENTION STRUCTURELLE

*La prévention structurelle traite des facteurs structureaux et systémiques qui contribuent à la précarité du logement et à l'exclusion sociale qui expose certains individus et familles à un plus grand risque d'itinérance.*

*(Gaetz et Dej, 2017, p. 47).*

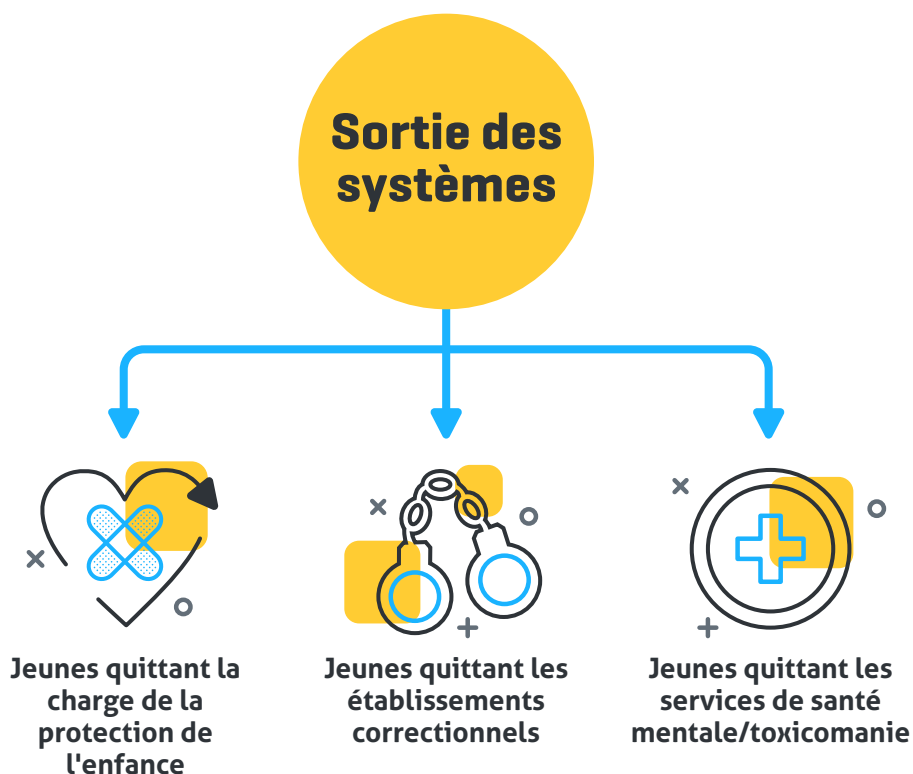
La prévention structurelle peut être axée vers l'ensemble de la population ou peut comprendre des solutions ciblées pour des groupes qui sont plus susceptibles à l'itinérance (p. ex. jeunes LGBTQ2S+) (Gaetz et al., 2016). Habituellement, la prévention structurelle comprend la mise en œuvre de politiques, de lois et d'interventions qui améliorent la stabilité du logement, la sécurité économique et l'inclusion sociale. Cela peut vouloir dire une augmentation des taux de l'assistance sociale, une baisse du prix des transports en commun ou assurer un accès à des logements et des soins de santé adéquats et abordables. Dans la *Feuille de route*, huit formes principales de prévention structurelle de l'itinérance chez les jeunes sont désignées :

- 1) Réduction de la pauvreté
- 2) Augmentation de la disponibilité et de l'abordabilité des logements
- 3) Lutte contre l'inégalité et la discrimination
- 4) Prévention structurelle de l'itinérance des jeunes autochtones
- 5) Briser le lien entre l'itinérance chez les jeunes, la migration et le déplacement
- 6) Promotion de l'inclusion sociale pour tous les jeunes
- 7) Prévention des expériences adverses durant l'enfance
- 8) Lois et politiques de prévention de l'itinérance chez les jeunes

## 2

## PRÉVENTION AU SEIN DES SYSTÈMES [1/2]

La prévention au sein des systèmes de l'itinérance chez les jeunes implique l'identification et l'étude des politiques, programmes et pratiques au niveau des systèmes publics qui présentent des obstacles que les jeunes doivent surmonter pour accéder aux soutiens et qui exposent les jeunes au risque de l'itinérance. La prévention de l'itinérance chez les jeunes devrait inclure une restructuration de nos systèmes publics afin de réduire la susceptibilité à l'itinérance des jeunes, et d'augmenter leurs chances d'atteindre et d'obtenir la santé, la sécurité, l'auto-détermination, une éducation, un emploi important, le sentiment d'appartenance et la stabilité du logement. Pour être efficace, la prévention de l'itinérance chez les jeunes doit aborder le problème des « échecs institutionnels et des systèmes qui ont contribué indirectement ou directement au risque de l'itinérance. » (Gaetz et DeJ, 2017, p. 44).



## 2

### PRÉVENTION AU SEIN DES SYSTÈMES [2/2]

#### *La prévention de l'itinérance chez les jeunes comprend trois domaines principaux :*

- 1) Soutiens de transition pour les jeunes qui quittent les établissements et systèmes publics, y compris les jeunes qui quittent la charge de la protection de l'enfance, et les établissements correctionnels et de soins de santé.
- 2) Renforcer les capacités des jeunes à accéder équitablement et à pouvoir bénéficier des systèmes, soutiens et de leurs droits. Ceci peut être effectué en améliorant :
  - » la disponibilité
  - » l'accès
  - » l'abordabilité
  - » la pertinence
- 3) Améliorer les expériences et les résultats des jeunes au sein des systèmes publics, en :
  - luttant contre la discrimination et l'inégalité dans les systèmes publics;
  - intégrant le choix des jeunes, la voix et l'auto-détermination des jeunes au sein des systèmes publics;
  - répondant aux abus et à la négligence au sein des systèmes publics; et
  - en abordant les silos et les lacunes au sein et entre les services et départements financés par les gouvernements, ainsi qu'au sein des secteurs sans but lucratif.

## 3

**INTERVENTION PRÉCOCE (1/2)**

*L'intervention précoce désigne les stratégies utilisées pour agir tôt et aborder les risques d'itinérance, fournir aux jeunes et à leurs familles les soutiens nécessaires, et aussi très important, améliorer la résilience tout en réduisant le potentiel de résultats négatifs (Gaetz, 2014).*

L'intervention précoce désigne les stratégies utilisées pour agir tôt et aborder les risques d'itinérance, fournir aux jeunes et à leurs familles les soutiens nécessaires, et aussi très important, améliorer la résilience tout en réduisant le potentiel de résultats négatifs (Gaetz, 2014).

De telles stratégies sont centrées sur les besoins physiques, émotionnels, matériels, interpersonnels, sociaux et éducationnels des jeunes personnes qui sont à risque imminent d'itinérance ou qui viennent de tomber dans l'itinérance.

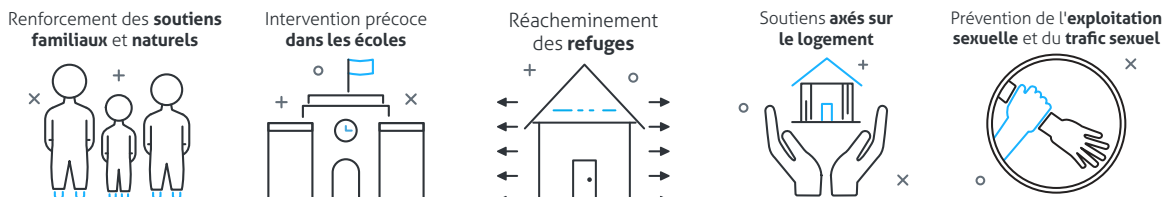
Une orientation de développement des jeunes positive doit guider la prestation des services afin d'aider les jeunes à retourner à la maison ou d'emménager dans des nouveaux logements d'une manière sécuritaire et planifiée, accompagnée des soutiens dont les jeunes et leurs familles ont besoin. Favoriser un développement positif des jeunes comprend également l'utilisation d'outils d'évaluation basés sur les forces.

Les stratégies d'intervention précoce devraient impliquer des programmes et des soutiens qui renforcent les facteurs de protection parmi les adolescents en améliorant l'engagement des écoles, les soutiens familiaux et les soutiens naturels, et en renforçant leurs aptitudes de résolution de problèmes et des conflits.

## 3

### INTERVENTION PRÉCOCE (2/2)

Voici cinq formes principales d'intervention précoce décrites dans la [Feuille de route](#) :



Ces domaines de programmes sont basés sur les preuves et sont mis en œuvre à l'échelle nationale et internationale. Un «système de soins» intégré doit être mis en place afin de pouvoir faciliter des interventions précoces qui sont efficaces et d'ainsi augmenter les chances que les jeunes évitent l'itinérance.

En plus de ces modèles de programme, l'intervention précoce devrait comprendre la prévention de l'exploitation sexuelle et du trafic sexuel. Les jeunes personnes qui sont victimes de trafic sexuel vivent nécessairement l'itinérance, même s'ils sont «logés». La prévention de l'itinérance chez les jeunes doit inclure des efforts d'intervention précoce ciblés visant à prévenir le trafic sexuel des jeunes logés et non logés, ainsi que des approches efficaces de stabilisation du logement lorsque ces jeunes quittent une situation de trafic sexuel.

## 4

### PRÉVENTION DES EXPULSIONS

*La prévention des expulsions désigne tout programme, politique, intervention ou stratégie qui aide les jeunes et leurs familles à rester dans un logement offrant la sécurité d'occupation, les empêchant ainsi de tomber dans l'itinérance (Gaetz et Dej, 2016; Poppe et Gale, 2018).*

**La prévention des expulsions est une forme d'intervention précoce et de stabilisation du logement pour les jeunes.**

L'expulsion est bien plus qu'un événement, c'est aussi le résultat d'un processus défini par les lois et la législation canadiennes. À différents moments du processus d'expulsion, des interventions pourraient aider les jeunes personnes à ne pas perdre leur logement. Pour être efficaces, de nombreuses formes de prévention des expulsions devraient être disponibles, accessibles, abordables et adéquates pour tous les jeunes et leurs familles.

Il existe cinq formes de prévention des expulsions qui devraient faire partie de toute stratégie de prévention de l'itinérance chez les jeunes :

- 1) Renforcement des lois et de la législation qui protègent les locataires
- 2) Transmission de renseignements et de conseils aux jeunes et à leurs familles
- 3) Apport d'une aide financière aux locataires
- 4) Accès à de l'aide, des conseils et une représentation juridiques
- 5) Intervention en situation de crise ciblée et en temps opportun

## 5

## STABILISATION DU LOGEMENT

La stabilisation du logement est une forme de prévention tertiaire qui comprend le soutien des jeunes personnes qui ont déjà connu l'itinérance et la précarité du logement afin qu'ils puissent quitter cette situation le plus rapidement possible à l'aide de soutiens adéquats en place et que l'on puisse garantir qu'ils ne retombent pas dans l'itinérance. La stabilisation du logement est aussi un objectif de l'intervention précoce.

*Il est nécessaire de considérer une variété de résultats lorsque l'on met en œuvre des interventions de stabilisation du logement qui portent leur regard au-delà du statut du logement et se concentrent plus largement sur le bien-être, la constitution d'actifs, la fortification de la résilience et l'amélioration de l'inclusion sociale.*

Le modèle [Logement d'abord pour jeunes](#) identifie des domaines de résultats clés qui devraient faire partie de toute stratégie de stabilisation du logement, dont :

- 1) Soutiens au logement
- 2) Soutiens favorisant la santé et le bien-être
- 3) Accès à un revenu et à l'éducation
- 4) Soutiens complémentaires
- 5) Amélioration de l'inclusion sociale

## L'obligation d'aider - une approche basée sur les droits

En tenant compte des droits de la personne des jeunes gens, la *Feuille de route* comprend une autre stratégie qui repose sur les cinq éléments de la typologie et qui les étend : l'obligation d'aider. L'obligation d'aider combine une responsabilité statutaire d'aider les jeunes à risque à une responsabilité d'assurer que les adultes qui font partie de la vie des jeunes sont capables de fournir les soutiens nécessaires pour que les jeunes puissent éviter l'itinérance, ou de les orienter vers les services et les soutiens qui peuvent en faire de même. L'obligation d'aider décrit des réponses des systèmes intégrés à l'itinérance qui comprennent des réponses des services d'aide à l'itinérance et des systèmes publics, des approches d'intervention précoce et des modèles de logement et de soutien qui mènent à de meilleurs résultats pour les jeunes vulnérables. Ce système n'existe pas encore au Canada mais nous devrions y aspirer.

### 6 OBLIGATION D'AIDER

La mise en place d'une obligation d'aider statutaire signifie que le gouvernement canadien a l'**obligation légale** de veiller à ce que les jeunes obtiennent les informations, les conseils et les aides au logement dans le but de leur éviter l'itinérance, ou à ce que l'expérience de l'itinérance soit aussi brève que possible. Cette responsabilité statutaire ne s'accomplit pas en acheminant un jeune vers un refuge d'urgence ou d'autres services d'aide à l'itinérance, mais en mettant fin à l'itinérance d'une personne ou en stabilisant son logement.

En tant qu'approche fondée sur les droits de la personne, l'obligation d'aider est légalement exécutoire et judiciaire, et apporte aux jeunes la possibilité d'obtenir des recours juridiques au cas où l'État ne prendrait pas de mesures raisonnables pour prévenir leur itinérance. La loi de l'obligation d'aider identifie et articule les responsabilités légales au sein des différents ordres gouvernementaux et entre eux pour qu'ils s'efforcent de veiller à ce que tout jeune qui est acheminé vers des services d'aide à l'itinérance (ce qui comprend les autoréférences) obtienne les soutiens, informations et conseils appropriés pour rester logé ou être rapidement relogé.

**Ces six éléments travaillent de concert pour prévenir l'itinérance chez les jeunes.** Ces approches couvrent à la fois les efforts en amont fondés sur la prévention structurelle, les approches systémiques améliorant les expériences au sein des institutions publiques, les interventions précoces, et les efforts de stabilisation du logement qui réduisent les risques d'itinérance et empêchent les jeunes de retomber dans l'itinérance.



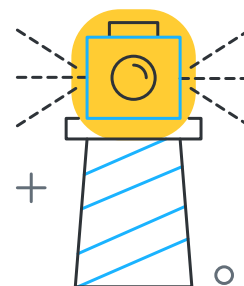
Pour donner vie à la prévention, chaque secteur, ordre de gouvernement, collectivité, praticien et individu concerné doit s'engager à adopter résolument et continuellement cette nouvelle vision pour les jeunes gens du Canada, alignant collectivement leurs forces, connaissances et ressources pour transformer cette vision en réalité.

## Qui est responsable de la prévention de l'itinérance chez les jeunes?

Au cours de la discussion sur les variétés de programmes, politiques et approches pouvant aider à la prévention de l'itinérance chez les jeunes, il est essentiel de définir la responsabilité. Nous devons clarifier quand le secteur de l'aide à l'itinérance devrait jouer un rôle majeur, et quand les autres établissements et ordres gouvernementaux devraient assumer la responsabilité principale. La prévention de l'itinérance chez les jeunes ne peut dépendre uniquement du financement et des services du système de lutte contre l'itinérance. Plutôt, des approches inter-systémiques et gouvernementales globales sont de rigueur afin d'obtenir des changements durables chez les jeunes.

Partout au pays les jeunes ont déclaré que la prévention de l'itinérance chez les jeunes a besoin de changer au sein des nombreux systèmes publics (Schwan et al. 2018a), y compris le logement, la justice criminelle, la protection de l'enfance et l'éducation. Les mesures préventives exigent une meilleure collaboration et coordination entre les ministères, les services et les collectivités, ainsi que des investissements, la création et l'alignement de politiques, et un leadership de la part de tous les ordres gouvernementaux.

**La prévention de l'itinérance chez les jeunes ne peut pas dépendre uniquement du financement et des services du système de lutte contre l'itinérance. Plutôt, des approches inter-systémiques et gouvernementales globales sont de rigueur afin d'obtenir des changements durables chez les jeunes.**

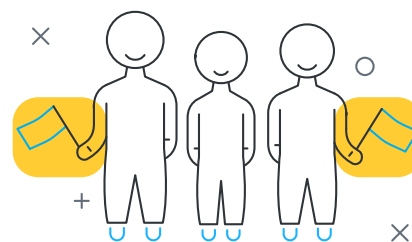


Mais surtout, ce changement exige que nous redéfinissions qui est tenu responsable de la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Il est temps de collaborer avec les systèmes et secteurs avec lesquels les jeunes s'engagent avant qu'ils ne deviennent sans abri, exploitant chaque interaction avec ces systèmes pour améliorer la stabilité de logement des jeunes et leur bien-être, et pour entraîner d'autres conséquences positives.

Pour ce faire, nous devons mettre en place des structures qui soutiennent un engagement et une responsabilisation mutuels avec les travaux des autres et les changements que nous voulons tous obtenir : de meilleurs résultats pour les jeunes.

## Une approche de l'itinérance chez les jeunes fondée sur le respect des droits de la personne

Les travaux de prévention de l'itinérance doivent être ancrés dans le respect des droits fondamentaux des jeunes du Canada. Le Canada est le signataire de plusieurs accords internationaux relatifs aux droits de la personne définissant les droits applicables aux jeunes sans-abri, y compris :



- Le droit à un niveau de vie décent
- Le droit à un logement décent
- Le droit à une alimentation décente
- Le droit au travail
- Le droit à l'éducation
- Le droit à la sécurité et à une vie privée
- Le droit à un accès égal à la justice
- Le droit de se rassembler
- Le droit à la liberté
- Le droit de vivre

*(Canada sans pauvreté et Vers un chez-soi Canada, 2016)*

**En tolérant l'existence de l'itinérance chez les jeunes au Canada, et en leur permettant de rester piégés dans l'itinérance, nous renions les droits fondamentaux de la personne. Nous devons trouver un remède à cette violation des droits de la personne que représente l'itinérance chez les jeunes.**

En pratique cela signifie que les politiques, les lois et les stratégies visant à la prévention de l'itinérance chez les jeunes doivent être ancrées dans les droits de la personne à tous les stades de leur élaboration, mise en œuvre et évaluation.

## **Appel à l'action - Mise en œuvre de la prévention partout au Canada**

[La Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#) est diffusée dans l'intention d'amorcer un débat sur ce à quoi la prévention de l'itinérance chez les jeunes pourrait ressembler au Canada. Nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer les possibilités existantes de mise en œuvre de politiques et de pratiques de prévention au Canada. Si nous voulons, en tant que société, un système qui produit de meilleurs résultats à long terme pour les jeunes, nous devons nous concentrer sur la prévention de l'itinérance par l'entremise d'interventions précoces pour soutenir les jeunes et leurs familles. Cette transformation radicale nous rapprochera de l'élimination de l'itinérance chez les jeunes au Canada et produira de meilleurs résultats à long terme pour tous les jeunes.

**Nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer les possibilités existantes de mise en œuvre de politiques et de pratiques de prévention au Canada.**

**Nous pouvons mettre fin à l'itinérance, si tel est notre choix.**

**TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT COMPLET**

*Version anglaise*

*Version française prochainement disponible*

## RÉFÉRENCES

- Canada sans pauvreté et Vers un chez-soi Canada (2016). Les droits des jeunes n'attendront pas demain! Mettre fin à la privation de logement chez les jeunes : un guide de droits humains. Extrait de <http://homelesshub.ca/youthrightsrightnow>
- Gaetz, S. (2014). Une ère nouvelle : repenser les interventions auprès des jeunes sans-abri du Canada. Toronto, Ontario : Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de <https://www.rondpointdelitinerance.ca/gallery/%20coming-age-report>
- Gaetz, S. et Dej, E. (2017). Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance. Toronto : Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de <http://homelesshub.ca/ANewDirection>
- Gaetz, S., O'Grady, B., Buccieri, K., Karabanow, J., & Marsolais, A. (2013). Youth homelessness in Canada : Implications for policy and practice. Toronto, Ontario : Observatoire canadien sur l'itinérance. Extrait de : <http://homelesshub.ca/youthhomelessness>
- Nichols, N., Schwan, K., Gaetz, S., Redman, M., French, D., Kidd, S., O'Grady, B. (2017). *Child welfare and youth homelessness in Canada : A proposal for action*. Toronto : Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Poppe, B., & Gale, K. (2018). Unlocking doors to homelessness prevention : Solutions for preventing homelessness and eviction. Extrait de : [https://healthspark.org/sites/npchf.org/files/attachments/eviction\\_homelessness\\_prevention\\_research\\_report\\_final\\_4-4-18.pdf](https://healthspark.org/sites/npchf.org/files/attachments/eviction_homelessness_prevention_research_report_final_4-4-18.pdf)
- Schwan, K., Gaetz, S., French, D., Redman, M., Thistle, J., & Dej, E. (2018a). *Que faudrait-il faire? Des jeunes de partout au Canada parlent de la prévention de l'itinérance chez les jeunes*. Toronto, Ontario : Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Statistique Canada. (2011). Enquête nationale auprès des ménages : les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits. Extrait de : <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>